

# COMMUNE DE BOIRY NOTRE DAME

## Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 02 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 02 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en raison de la covid-19, à la salle associative, sous la présidence de Monsieur MARTINÉ Daniel, Maire en suite de convocation du 28 octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : MM CLAIRET Yves, DALLA MOTTA Giuseppe, LETURCQ Claire, MARTINÉ Daniel, MONPAYS Clotilde, STOMKA Séverine, FERMAUT Yann, DEHAINE Françoise.

Étaient absents excusés : MM LECLERCQ Olivier (procuration à M. MARTINÉ Daniel), VALETTE David (procuration à M. DALLA MOTTA Giuseppe)

### **Aménagement pour la sécurité routière \_ demande de subvention**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose le projet d'aménagement de la voirie pour la sécurité routière établi par les services du Département afin de réduire la vitesse dans la traversée de la commune.

Le montant estimatif des travaux est évalué à 23 749 € HT.

Il propose également de solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Département du Pas-de-Calais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide la réalisation des travaux d'aménagement de la voirie pour la sécurité routière
- décide de solliciter une subvention, au titre des amendes de police, auprès du Département du Pas-de-Calais.
- adopte le plan de financement ci-après,
- charge Monsieur le Maire des démarches administratives relatives au projet.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant le projet.

<b>DEPENSES</b>	<b>HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>HT</b>	<b>%</b>
Travaux	23749,00	<b>Subventions attendues</b>		
		Amendes de police	9499,60	40%
		<b>Autofinancement</b>		
		fonds propres	14249,40	60%
<b>Totaux</b>	<b>23749,00</b>		<b>23749,00</b>	<b>100%</b>

## Dispositif de « participation citoyenne »

Monsieur le Maire informe l'assemblée du dispositif de « participation citoyenne » mis en place afin de faire participer la population de la commune à la sécurité de son environnement, en partenariat avec les acteurs locaux de la sécurité.

Il propose au conseil d'adhérer au dispositif par la signature d'un protocole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'adhérer au dispositif de « participation citoyenne »
- autorise Monsieur le Maire à signer le protocole

## ADHESION AU REFUGE-FOURRIERE DE LA C.U.A.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'adhésion de la commune au Refuge- Fourrière de la Communauté Urbaine d'Arras et propose son renouvellement pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune au Refuge- Fourrière de la Communauté Urbaine d'Arras pour l'année 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention annuelle.

## Divers

- Demande de don du cirque Aurora suite à un sinistre et à la covid-19 : le conseil, à l'unanimité décide de ne pas y contribuer.
- Question de Mme Stomka relative à la fourniture de masques aux enfants de l'école. Monsieur le Maire répond que cela reste la compétence du SIVU du RPI
- Colis des aînés : offert aux habitants de la commune à partir de 69 ans. Achat chez carrefour contact à Vis en Artois : 1933 €
- Colis de légumes offert aux habitants à partir de 62 ans, en raison de l'annulation du repas des aînés : 38 doubles et 43 simples pour 1116 €
- Cérémonie du 11 novembre : dépôt d'une gerbe en comité restreint
- Jouets de Noël aux enfants : problème des non-inscrits, un cadeau de substitution sera attribué.
- Chocolats de Noël aux enfants : 67 \* 5€
- Spectacle de Noël reporté en 2021

Le Maire,  
Daniel MARTINÉ

